

Juillet - Septembre 2023

# DROITS DE L'HOMME

## NOTE D'INFORMATION

### TRIMESTRIELLE SUR LA

# RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

## RÉSUMÉ

- Au troisième trimestre, la Division des droits de l'homme a documenté 558 violations et atteintes aux droits de l'homme, affectant 860 civils, soit une augmentation de 4% des violations et une diminution de 18% des victimes par rapport au second trimestre 2023.
- Parmi les groupes armés, l'UPC est responsable du plus grand nombre d'atteintes aux droits de l'homme (63) affectant le plus grand nombre de victimes (135). Parmi les acteurs étatiques, les FACA ont commis le plus grand nombre de violations des droits de l'homme (91) affectant le plus grand nombre de victimes (122).
- Les violations les plus récurrentes sont les arrestations et détentions arbitraires ainsi que les conditions de détention ne respectant pas les standards nationaux et internationaux (26%), la torture, les mauvais traitements et les mutilations (18 %), les violations du droit à la propriété (17 %), les violations du droit à la vie (12 %) et les violences sexuelles liées aux conflits (8 %).
- Au moins 74 civils, dont 58 hommes, sept femmes, six garçons et trois filles ont été tués; ce qui représente une augmentation de 22% du nombre de victimes comparé au second trimestre 2023. La plupart de ces exécutions ont été perpétrées par l'UPC et par des hommes armés non identifiés.
- La Haute-Kotto a été la préfecture la plus touchée en termes de violations et d'atteintes aux droits de l'homme (85), tandis que la préfecture de la Ouaka a eu le plus grand nombre de victimes (173).

## CONTEXTE

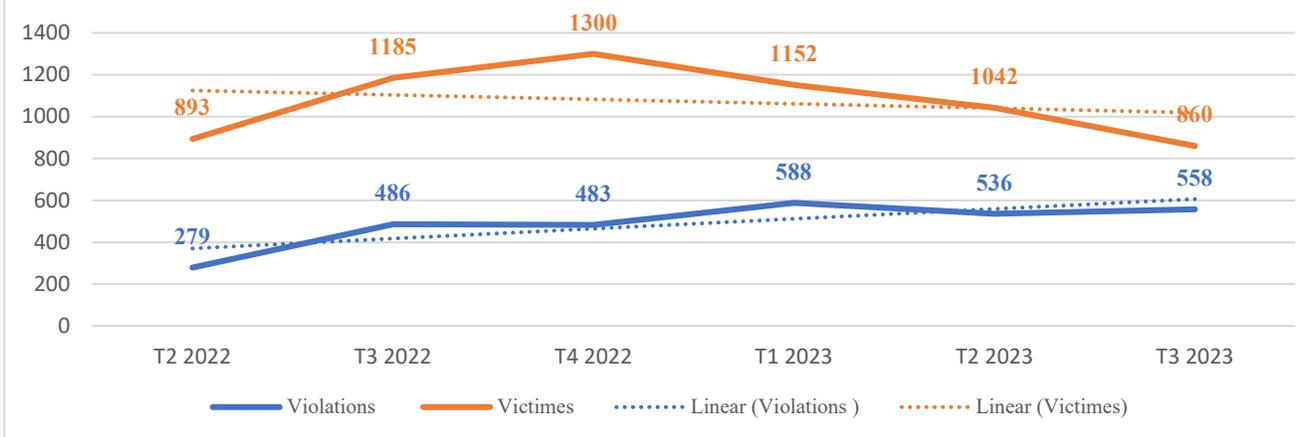
Au cours de la période considérée, la situation sécuritaire en République centrafricaine (RCA) a été marquée par des incursions de groupes armés et par une augmentation des attaques, notamment dans les préfectures de l'**Ouham**, de l'**Ouham-Pendé**, de la **Nana-Mambéré** et de la **Mambéré-Kadéï** à l'ouest du pays, dans la préfecture de **Bamingui-Bangoran** au centre du pays ainsi que dans les préfectures de la **Haute-Kotto** et du **Haut-Mbomou** dans l'est du pays.

Dans l'ouest de la RCA, dans les préfectures de l'**Ouham** et de l'**Ouham-Pendé**, la situation est restée précaire en raison des activités des éléments du groupe *Retour, Réclamation et Réhabilitation* (3R) dans les zones où il n'y a pas de présence de l'État; ce qui a rendu la population civile vulnérable. Une situation similaire prévaut dans les préfectures de **Nana-Mambéré** et de la **Mambéré-Kadéï** en ce qui concerne des éléments anti-Balaka. A Paoua (Lim-Pendé) et ses environs, des violences sexuelles liées au conflit (VSLC) ont continué d'être commises par le groupe 3R, en particulier sur les axes Paoua-Bilakare et Paoua-Bozoum ainsi qu'à proximité des champs où les femmes et les filles travaillent et sont les plus vulnérables. En outre, la présence d'éléments du *Mouvement des révolutionnaires sudistes tchadiens* (MRST) a continué d'alimenter l'insécurité aux environs de Paoua. Dans l'**Ouham**, la Division des droits de l'homme (DDH) a observé une détérioration de la situation sécuritaire particulièrement autour de Bossangoa, en raison d'attaques contre les civils et les travailleurs humanitaires. La DDH a observé, également, dans la même préfecture, un nombre croissant de cas de VSLC principalement imputables au groupe 3R. En outre, à Sosso Nakombo, dans la préfecture de la **Mambéré-Kadéï**, les violations et atteintes aux droits de l'homme seraient liées, à l'exploitation des

sites miniers et à la présence d'éléments de la garde présidentielle chargés de sécuriser ces sites. De même, des affrontements entre les éléments du groupe 3R et les autres personnels de sécurité (APS) soutenant les Forces armées Centrafricaines (FACA) ont été signalés autour des sites miniers dans la préfecture de la **Nana-Mambéré**.

Dans le centre du pays, plus précisément dans les préfectures de la **Ouaka**, de la **Basse-Kotto** et de la **Nana-Gribizi**, les conditions de sécurité difficiles ont continué d'impacter les opérations humanitaires, entraînant leurs suspensions. Dans la préfecture de **Bamingui-Bangoran**, des inquiétudes ont été exprimées quant à la situation des droits de l'homme à Diki, à la suite des attaques du 31 juillet par des hommes armés non identifiés qui ont causé la mort de 13 civils, dont le chef du village et un conseiller de la mairie. Selon diverses sources, l'attaque a provoqué un déplacement important de la population, puisqu'il ne restait plus que 30 habitants dans le village après l'attaque, alors qu'on dénombrait 2 500 habitants avant l'attaque. À la suite de l'attaque du 31 juillet, les autorités nationales ont créé une *Commission d'enquête judiciaire* et ont mené des investigations à Diki du 10 au 15 août avec le support technique et financier de la MINUSCA. Les résultats de ces enquêtes sont en cours. De plus, la MINUSCA a établi une base opérationnelle temporaire (TOB), du 4 au 21 août à Diki, pour protéger la population civile, tandis que la DDH y a conduit deux missions d'enquête du 11 au 18 août et du 12 au 15 septembre 2023. Cette dernière mission avait pour but d'enquêter sur une

## Évolution des violations documentées et des victimes



autre attaque à Diki qui fut commise par des éléments armés non identifiés le 12 septembre.

Dans l'est du pays, la situation sécuritaire était très préoccupante, notamment en raison de l'attaque coordonnée de Sam-Ouandja, dans la préfecture de la **Haute-Kotto**, le 4 juillet par le groupe *Unité pour la paix en Centrafrique* (UPC) et le *Parti pour le Rassemblement de la Nation Centrafricaine* (PRNC) ayant visé la brigade de la gendarmerie, des opérateurs économiques et la base d'une ONG internationale. Le 10 juillet, une patrouille de la MINUSCA a été pris en embuscade par les éléments du *Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique* (FPRC) aux alentours de Sam-Ouandja. L'attaque a causé le décès d'un soldat de maintien de la paix.

Le 5 septembre, la MINUSCA a établi un TOB à Ouadda, ce qui a forcé les éléments armés et probablement affiliés au FPRC et au PRNC à quitter la zone. Selon certaines sources, ces éléments armés seraient retournés à Ouadda habillés en civils par la suite. À Am-Dafock, dans la préfecture de **Vakaga**, des rapports indiquent une présence accrue d'hommes armés affiliés à la *Force de soutien rapide soudanaise* (RSF).

Enfin, dans la préfecture du **Haut-Mbomou**, la situation sécuritaire a été marquée par des affrontements entre l'UPC et le groupe d'autodéfense Azande Ani Kpi Gbe, qui ont fait des

victimes civiles, notamment des femmes et des enfants, et entraîné des déplacements de population.

En ce qui concerne le **référendum constitutionnel** qui s'est tenu le 31 juillet, la DDH a relevé un certain nombre de problèmes liés aux droits de l'homme dans le cadre du processus démocratique, notamment l'insuffisance de bulletins de vote ou d'enveloppes pour garantir la confidentialité et l'intégrité du vote dans plusieurs bureaux de vote de certaines localités; ce qui a pu décourager certaines personnes de voter. La DDH a aussi relevé des menaces et intimidations ainsi que la destruction d'urnes et d'autres matériels électoraux par les groupes armés, en particulier dans l'**Ouham** et le **Mbomou**. Les résultats du référendum ont été validés par la décision de la Cour constitutionnelle le 22 août et la nouvelle Constitution a été publiée dans le *Journal officiel* le 30 août. Parmi les diverses garanties des droits de l'homme énoncées dans la Constitution, l'article 18, para. 4, réduit le délai légal de garde à vue policière de 72 heures à 48 heures.

Parallèlement à l'adoption d'une constitution qui renforce les droits de l'homme, les autorités centrafricaines ont pris diverses initiatives positives pour améliorer la protection des droits de l'homme tout au long de ce trimestre. Le 12 septembre, les FACA et la gendarmerie ont nommé deux points focaux pour les droits de l'homme qui renforceront la coopération entre leurs institutions et la

MINUSCA. Ces points focaux devraient jouer un rôle crucial dans les initiatives en matière de redevabilité, car la DDH continue de documenter des abus de pouvoir commis par ces acteurs. Des progrès ont déjà été réalisés à Bria, Haute-Kotto, où en réponse au plaidoyer du HRD, le commandant des FACA a remplacé et réprimandé des éléments des FACA impliqués dans des violations des droits de l'homme liées à des abus de pouvoir.

De plus, malgré les défis associés aux arrestations arbitraires, aux détentions et aux conditions de détention, les acteurs étatiques travaillent à l'amélioration des lieux de détention. Par exemple, à la Maison d'arrêt et de correction de Berberati, des plans sont en cours pour ouvrir une infirmerie et déployer du personnel médical, tandis que des projets ont été lancés pour faciliter la réinsertion des détenus par le biais d'activités telles que le jardinage, l'artisanat, la menuiserie et la gestion du bétail. Comme à l'accoutumée, les acteurs étatiques ont également continué à accorder à la DDH l'accès aux centres de détention et aux autorités compétentes à des fins de surveillance et de plaidoyer.

Par ailleurs, le 8 septembre, le Comité stratégique sur les VSLC, établi par le gouvernement de la RCA, a présenté son premier rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action national sur les VSLC. Ce processus a été soutenu par la DDH. Le Président Faustin-Archange Touadéra a approuvé la prolongation du Plan d'action 2021-2023 jusqu'en décembre 2026 et a appelé le Parlement à renforcer la législation criminalisant les violences sexuelles dans les conflits. Dans le cadre des efforts déployés pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes, la Cour d'appel de Bangui a statué sur 12 affaires liées à des violences sexuelles et sexistes, dans lesquelles une amélioration notable a été constatée en ce qui concerne les droits des victimes et la représentation légale des accusés.

Enfin, la **Politique nationale des droits de l'homme**, élaborée avec l'appui de la DDH, a été adoptée le 18 août par le Conseil des ministres et promulguée par un décret du Président Faustin-Archange Touadéra le 26 août.

---

## TENDANCES GÉNÉRALES

---

Au cours du troisième trimestre 2023, la DDH a documenté une légère augmentation du nombre de violations et atteintes aux droits de l'homme (**4%**) et une diminution du nombre de victimes (**18%**), par rapport au deuxième trimestre. Entre juillet et septembre 2023, la DDH a vérifié **558** violations et atteintes aux droits de l'homme et infractions au droit international humanitaire (DIH) ayant affecté **860** victimes civiles.

Les groupes armés signataires de l'*Accord politique pour la paix et la réconciliation* (APPR-RCA) sont responsables de **34 %** des violations aux droits de l'homme (**188**) et de **36 %** des victimes (**306**). Les acteurs étatiques sont responsables de **52 %** des violations aux droits de

l'homme (**289**) et de **53 %** des victimes (**460**). Il convient de noter que plus de la moitié de ces violations (**153**) et la majorité des victimes (**331**) sont liées au droit à la liberté et à un procès équitable, principalement à des arrestations et détentions arbitraires.

Dans l'ensemble, la DDH a documenté une augmentation des attaques et des pillages de villages commis dans la préfecture de **Bamingui-Bangoran** par des éléments armés.

De plus, des attaques illégales et l'appropriation de biens ont été documentées dans la préfecture de **l'Ouham** au cours de la période examinée, impliquant

des hommes armés non identifiés et des éléments armés non identifiés affiliés à la *Coalition des patriotes pour le changement* (CPC). La plupart des violations relatives à des VSLC ont été documentées dans la préfecture de l'**Ouham-Pendé** et la plupart des victimes dans la préfecture de la **Ouaka**. La majorité des cas de recrutement forcé et d'utilisation d'enfants ont été documentés dans la préfecture de la **Ouaka**.

La DDH a noté une augmentation du nombre d'atteintes et de violations des droits de l'homme commis par des groupes armés signataires de l'APPR-RCA. Pendant ce temps, le nombre total d'atteintes aux droits de l'homme commis par des éléments armés non identifiés, affiliés à la CPC, est en légère baisse par rapport à la période antérieure observée (29 atteintes au troisième trimestre comparé à 35 atteintes au second trimestre).

---

## VIOLATIONS

---

Pendant la période examinée, la plupart des cas de violations et atteintes aux droits de l'homme étaient liés au **droit à la liberté et à un procès équitable** notamment les arrestations et détentions arbitraires, ainsi que les conditions de détention non conformes aux normes nationales et internationales relatives au traitement des détenus (153). D'autres violations concernaient le **droit à l'intégrité physique et mentale**, notamment la torture, les mauvais traitements, les mutilations et les blessures (108). Des violations du **droit de propriété** ont également été enregistrées (93) ainsi que des violations relatives au **droit à la vie** (67) et aux **VSLC** (45). Les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA** sont responsables de la plupart des cas d'enlèvement, de privation de liberté, de prise d'otage (71%), de recrutement forcé (63%), de **VSLC** (64%), d'appropriation de biens (46%), d'attaques illégales (40%) et de meurtres (39%). Les **acteurs étatiques** sont responsables de la plupart des cas de torture, de mauvais traitements et de mutilation (51%) et, dans l'ensemble, des violations du **droit à la liberté et à un procès équitable**. Les **acteurs étatiques** sont également responsables de 39 % des violations relatives au **droit à la vie**, incluant les meurtres extrajudiciaires de 13 civils. A titre d'illustration, dans la nuit du 30 août, un garçon peul de 17 ans a été tué par des éléments FACA dans les environs de Boda (Ombella-M'Poko). Le jeune homme et un autre homme peul ont été arrêtés à un point de contrôle des

FACA après que des informations compromettantes aient été trouvées dans leur téléphone. Après avoir été accusé d'être membre du groupe 3R par les FACA, ces derniers les ont emmenés à leur base. Par la suite, la population locale a entendu plusieurs coups de feu pendant la nuit. Le 31 août au matin, le corps du jeune homme de 17 ans a été retrouvé avec les deux bras attachés dans le dos et deux impacts de balles dans les côtes. L'autre homme qui l'accompagnait reste introuvable. Les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA** sont responsables de 37% des atteintes au **droit à la vie**, en particulier l'UPC qui est responsables de l'exécution sommaire de 10 civils. Les 6 et 7 août, dans les localités et champs autour d'Obo, des éléments du groupe d'autodéfense **Azande Ani Kpi Gbe** sont tombés dans une embuscade tendue par des éléments de l'UPC à Ligoua (25 km d'Obo). Par la suite, ils se sont repliés dans la localité d'Obo et sur leur chemin, ils ont exécuté plusieurs civils dans les villages et les champs, dont un garçon de 8 ans.

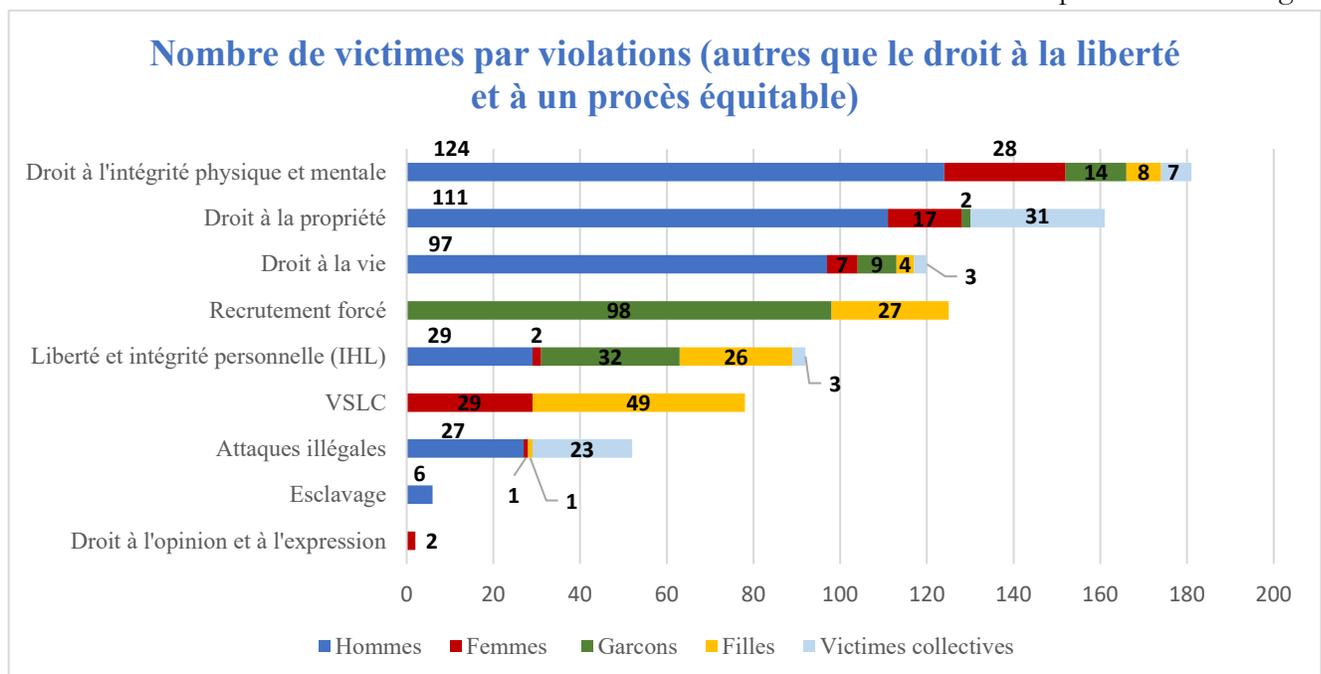
Les violations du **droit à la liberté et à un procès équitable** représentent 27% du nombre total de violations des droits de l'homme pour ce trimestre, y compris les arrestations et détentions arbitraires. Dans la plupart des cas, les détenus sont gardés au-delà du délai légal de garde à vue et/ou sont soumis à des conditions de détention inhumaines, qui ne respectent pas les normes minimales en droit national et international. Au cours de la période couverte par le

rapport, **331** victimes ont été affectées par des violations du droit à la liberté et à un procès équitable, toutes commises par des acteurs étatiques (dont **34** groupes de victimes collectives), soit une diminution de **40 %** du nombre de victimes par rapport à la période précédente (T2).

Du 18 au 23 août, la DDH a documenté l'arrestation et la détention arbitraire, suivie de la torture de 11 jeunes hommes par des éléments **FACA** à Obo. L'incident a eu lieu après qu'un élément des **FACA** ait été attaqué, le 18 août, par trois hommes qui lui ont arraché son arme. Le même jour, un groupe de **FACA** a arrêté l'un des auteurs présumés et sept autres jeunes hommes présentés comme des complices et les a enfermés dans un conteneur dans une base **FACA** à proximité. Le 19 août, trois autres jeunes ont été arrêtés et enfermés dans le même conteneur. La gendarmerie est arrivée le même jour pour les interroger. Les détenus, qui avaient été battus à coups de crosse de fusil et de fil électrique, portaient des traces visibles de mauvais traitements. Le 23 août, ils ont été emmenés à la gendarmerie où 10 d'entre eux ont été libérés, le lendemain, sur instruction du procureur d'Obo. La dernière victime est toujours détenue.

Les violations du **droit à l'intégrité physique et mentale** représentent **19 %** des violations et atteintes aux droits de l'homme documentés. Les **acteurs étatiques** sont responsables de **51%** de ces violations. Les mauvais traitements (**62** violations) sont le type de violation le plus courant dans cette catégorie, suivis par les mutilations et les blessures (**29** violations). Au total, **181** victimes ont été affectées par ces violations (**124** hommes, **28** femmes, **14** garçons, **huit** filles et **sept** groupes de victimes collectives). Par exemple, le 2 septembre, des éléments du groupe 3R ont enlevé six hommes, les ont battus, les ont privés de leur liberté et les ont forcés à violer collectivement une femme qu'ils avaient enlevée auparavant.

Au cours de la période examinée, il y a eu au moins **45** cas de **VSLC** affectant **78** personnes (**29** femmes et **49** filles); soit une diminution de **12%** en termes de violations et une augmentation de **33%** en termes de victimes par rapport au second trimestre. Il convient de noter qu'il y a eu une légère augmentation des cas de **VSLC** au cours des trois premiers trimestres de 2023 (**118** violations et **151** victimes), par rapport à la même période en 2022 (**107** violations et **143** victimes). La DDH continue de noter que les cas de **VSLC étant peu déclarés**, les chiffres peuvent être plus élevés pour la période de référence que ce qui a été enregistré. Les violations de **VSLC** comprennent l'esclavage



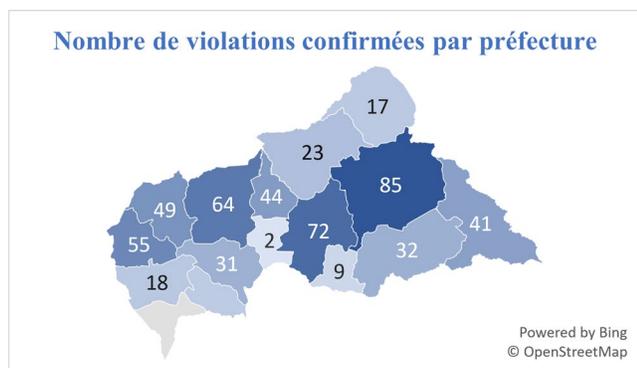
sexuel (**deux** violations), l'agression et le harcèlement sexuels (**une** violation), un cas de nudité forcée et un cas de mariage forcé.

Les **acteurs étatiques** sont responsables de **27%** des cas de **VSLC**, tandis que les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA** sont responsables de **64%** des cas. Par ailleurs, **53%** des cas de viols ont eu lieu dans l'ouest du pays, principalement dans la préfecture de l'Ouham-Pendé et a impliqué le groupe **3R** (**13** atteintes et **17** victimes). Il convient de souligner que les cas de viols sont principalement commis sur des mineures (**46** des **75** victimes étaient des filles) (**40** violations). Les éléments de l'**UPC** sont notamment responsables du viol de 21 victimes, dont 19 filles. En outre, les **FACA** sont responsables de 12 cas de viol, tous des filles. De plus, certains membres du groupe **3R** ont violé 17 victimes, dont 13 femmes adultes. À titre d'illustration, en août 2023, la DDH a documenté l'enlèvement et le viol de huit filles, âgées de 12 à 17 ans, par les éléments de l'**UPC** (sous le commandement du général Bouba Aboubacar) dans la préfecture de Basse-Kotto entre 2021 et 2023.

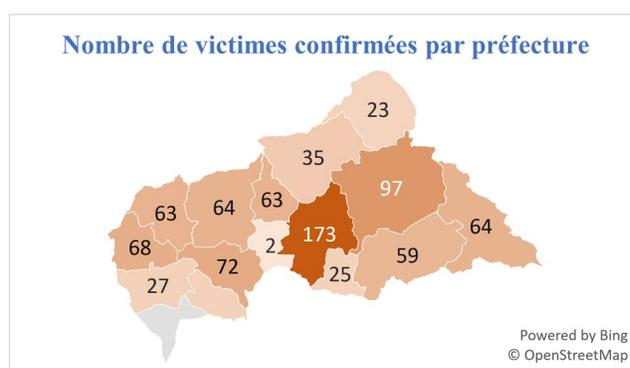
Les violations du **droit de propriété** ont représenté **17%** des violations et atteintes aux droits de l'homme documentées au cours de la période couverte par le rapport, affectant un total de **160** victimes (**111** hommes, **17** femmes, **deux** garçons et **31** groupes de victimes collectives, ceci incluant une victime de multiples violations perpétrées par différents acteurs).

Les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA** sont responsables de **46 %** de ces atteintes et les acteurs étatiques de **25 %**. Les **hommes armés non identifiés** sont responsables de la plupart des atteintes au **droit de propriété** (**23** atteintes et **29** victimes), suivis par l'**UPC** (**15** atteintes et **29** violations) et les **FACA** (**12** violations et **22** victimes). Il convient de noter que les violations du **droit de propriété** s'accompagnent souvent d'autres violations, en particulier celles liées au **droit à l'intégrité physique et mentale**. Par exemple, le 5 août, cinq éléments de l'**UPC** ont maltraité et pillé un commerçant de 47 ans dans la ville de Ouadda, située dans la préfecture de la Haute-Kotto.

## TENDANCES GÉOGRAPHIQUES



La plupart des violations et atteintes aux droits de l'homme, ainsi que les victimes, ont été documentés dans la **partie ouest du pays** (**233** violations affectant **321** victimes). Cela s'explique en partie par le nombre élevé d'arrestations et de détentions arbitraires et par des conditions de détention non conformes aux normes nationales et internationales



relatives au traitement des détenus (**57** violations et **133** victimes). Ces atteintes comprennent également la torture, les mauvais traitements et les mutilations (**46** violations et **88** victimes), l'appropriation de biens (**42** violations et **73** victimes) et le viol (**21** violations et **29** victimes). Les violations et atteintes sont principalement imputables au groupe **3R** (**52** atteintes) et aux éléments **FACA** (**39** violations). La

**partie ouest de la RCA** a également été affectée par des cas d'exécution extrajudiciaire ou autres meurtres (17 violations et 23 victimes), principalement attribuables aux **FACA** (six violations) et des cas d'enlèvement (13 violations et 22 victimes), principalement attribuables au groupe **3R** (cinq atteintes).

Avec 150 violations affectant 298 victimes, le **centre du pays** a enregistré une augmentation du nombre de violations par rapport au second trimestre, tandis que les tendances liées au nombre de victimes documentées sont restées conformes au second trimestre (81 violations et 276 victimes pour T2).

Les violations documentées comprennent les violations du droit à la liberté et à un procès équitable (47 violations et 90 victimes) et les violations du droit à l'intégrité physique et mentale (25 violations et 41 victimes). En outre, 12 cas de recrutement forcé affectant 112 victimes ont été documentés, impliquant principalement l'**UPC** (cinq atteintes et 59 victimes) et les **anti-Balaka** (trois atteintes et 38 victimes), ainsi que 15 cas de VSLC affectant 40 victimes, attribués principalement à l'**UPC** (six atteintes et 19 victimes) et aux **FACA** (six violations et 11 victimes).

Parallèlement, dans la **partie est du pays** (175 violations affectant 242 victimes), une légère augmentation du nombre de violations et de victimes a été enregistrée par rapport au trimestre précédent (139 violations et 207 victimes). Les violations comprennent les violations du droit à la liberté et à un procès équitable (46 violations et 105 victimes), les violations du droit à l'intégrité physique et mentale (33 violations et 52 victimes), les exécutions extrajudiciaires et autres meurtres (17 violations et 29 victimes), principalement attribués à l'**UPC** (cinq atteintes et 16 victimes), les enlèvements (10 violations et 21 victimes) et les attaques illégales (13 violations et 15 victimes).

La **Haute-Kotto** reste la préfecture la plus touchée en termes de violations et d'atteintes aux droits de

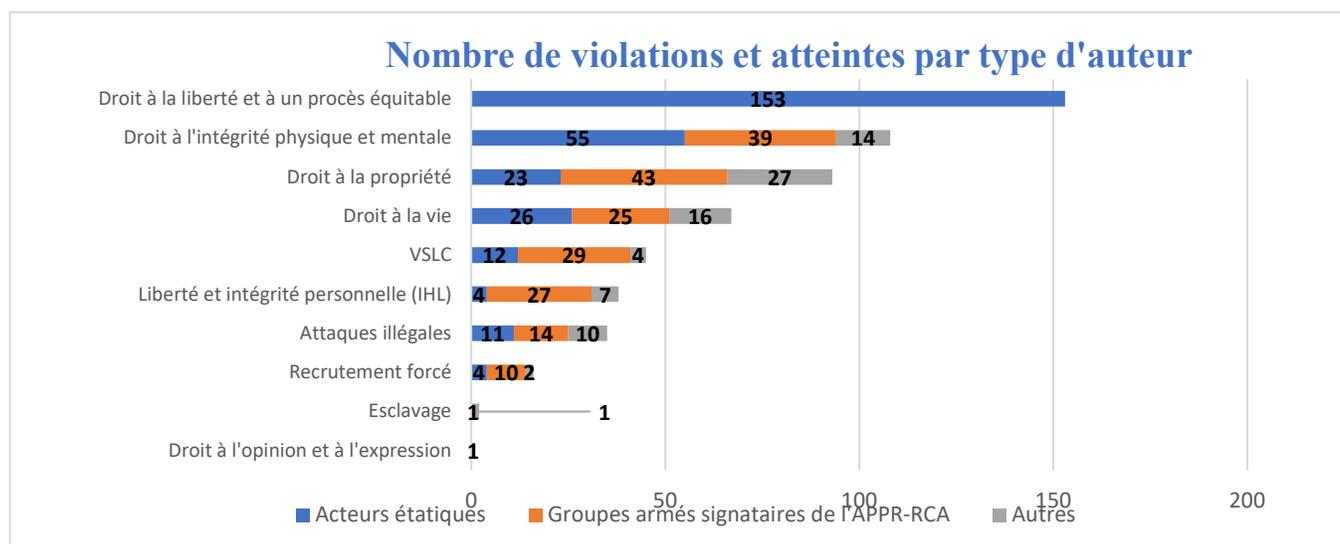
l'homme (85), tandis que la préfecture de la **Ouaka** a enregistré le plus grand nombre de victimes (173).

Le nombre élevé de violations dans la préfecture de la **Haute-Kotto** est lié à des cas d'appropriation de biens (16 violations), d'arrestations et de détentions arbitraires (13 violations), de mauvais traitements (12 violations) et de meurtres (10 violations), principalement attribués à l'**UPC** agissant seul (23 violations) ou conjointement avec le *Parti du Rassemblement de la Nation Centrafricaine* (**PRNC**) (11 violations). Par exemple, le 4 juillet, des éléments de l'**UPC** et du **PRNC** ont lancé une attaque coordonnée à Sam-Ouandja contre la brigade de la gendarmerie, des opérateurs économiques et la base d'une ONG internationale, causant la mort de trois civils, dont un garçon de 15 ans, et blessant grièvement plusieurs autres.

La préfecture de la **Ouaka** a été la plus touchée par les arrestations et détentions arbitraires (14 violations, 39 victimes), le recrutement et l'utilisation d'enfants (10 violations, 99 victimes), impliquant principalement l'**UPC** (trois violations, 46 victimes) et les **anti-Balaka** (trois violations, 38 victimes). Des cas de viols (six violations, 23 victimes) ont également été rapportés. Le 17 août, un élément **anti-Balaka**, utilisé comme mandataire par les **APS**, a violé une jeune fille de 14 ans. L'auteur, membre du groupe **anti-Balaka** « *Jeunesse Engagée pour la Liberté et la Paix dans la Ouaka* » (**JELPO**), travaillait avec les **APS** sur un site minier situé au nord de Bambari sur l'axe Ippy.

La jeune fille et sa famille se sont plaintes au chef des **anti-Balaka** qui a ordonné que la jeune fille soit battue devant sa famille par des éléments **anti-Balaka** pour la forcer à accuser un jeune de son propre village d'être le responsable du viol. Craignant des représailles, les parents de la victime n'ont pas porté plainte auprès des autorités étatiques. Par la suite, des éléments **anti-Balaka** ont enlevé un garçon de 14 ans, l'accusant d'être l'auteur du viol en question. Le père du garçon a été battu à coups de crosse de fusil mais a réussi à s'échapper.

## LES AUTEURS



Au cours du troisième trimestre 2023, **52%** des violations et atteintes aux droits de l'homme documentés (**289**) affectant **460** victimes étaient attribuables à des **acteurs étatiques**, ce qui représente une diminution de **5%** en termes de violations et une diminution de **36%** en termes de victimes par rapport au trimestre précédent (**305** violations et **715** victimes). Les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA** sont responsables de **34%** des atteintes (**188**) affectant **306** victimes, ce qui représente une augmentation de **26%** en termes d'atteintes et de **25%** en termes de victimes par rapport au dernier trimestre (**149** atteintes et **245** victimes). L'augmentation du nombre d'atteintes et de victimes documentées est d'autant plus préoccupante que ces chiffres couvrent la saison des pluies en RCA, pendant laquelle le nombre d'atteintes et de victimes documentées tend à diminuer en raison de l'état des routes, qui entrave l'organisation et les mouvements des groupes armés.

La DDH a également documenté **81** violations des droits de l'homme commises par d'autres acteurs, affectant **96** victimes, impliquant des hommes armés non identifiés et le groupe armé **Azande Ani Kpi Gbe**. Cette tendance est restée conforme

à celle documentée au cours du trimestre précédent (**82** atteintes et **83** victimes).

Les types d'atteintes les plus courants commis par les **groupes armés signataires de l'APPR-RCA** sont l'appropriation de biens (**43** atteintes et **92** victimes), les mauvais traitements, mutilations et blessures (**36** atteintes et **65** victimes), l'enlèvement, la privation de liberté et la prise d'otages (**27** atteintes et **70** victimes) et le viol (**26** atteintes et **53** victimes).

Parmi les groupes armés, l'**UPC** (**63** atteintes et **135** victimes) et le groupe **3R** (**52** atteintes et **61** victimes) sont les principaux auteurs en termes d'atteintes aux droits de l'homme et en termes de victimes. En outre, le groupe **3R**, conjointement avec les éléments **anti-Balaka**, ont commis 16 atteintes affectant 20 victimes et les **anti-Balaka** seuls ont commis 12 atteintes affectant 50 victimes.

L'**UPC** est responsable du recrutement et de l'utilisation de **59** enfants (**50** garçons et **9** filles), du viol de **21** personnes, principalement des filles (**deux** femmes et **19** filles), de l'enlèvement de **29** personnes et de l'exécution sommaire de **21** victimes.

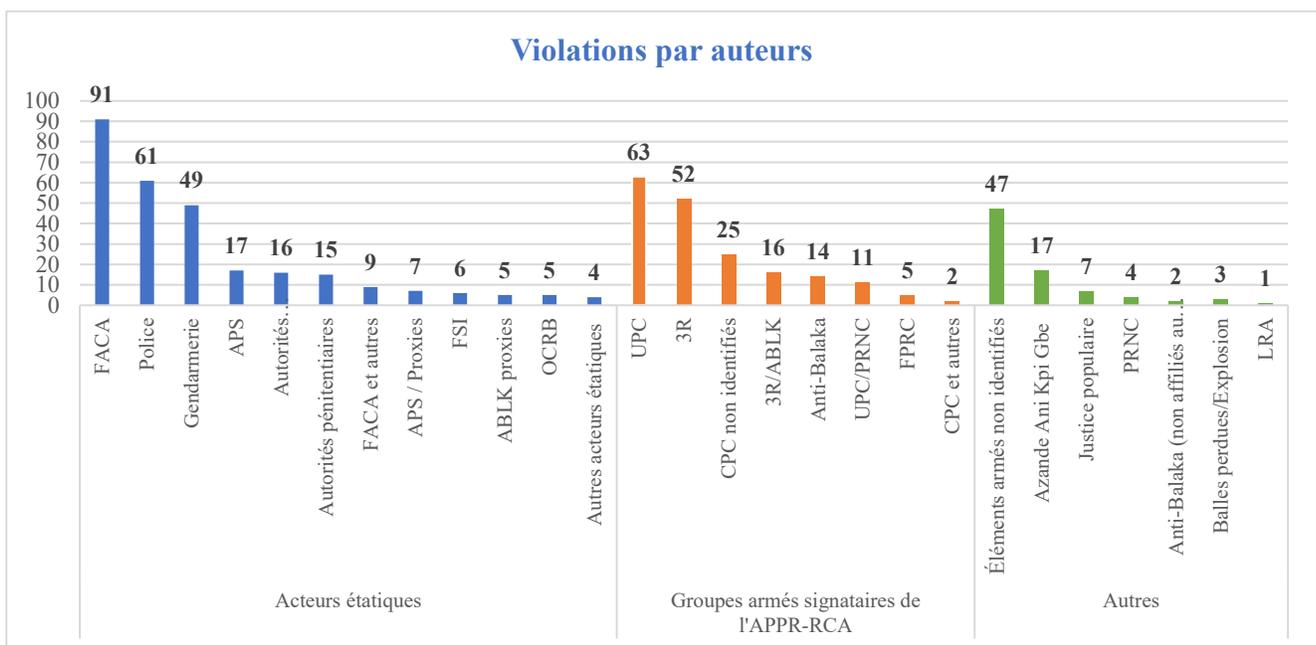
Il convient de noter que la DDH n'a pas documenté de recrutement et d'utilisation d'enfants par le groupe **3R** au cours de la période examinée. Cependant, les **3R** sont responsables du viol de **17** personnes (**13** femmes et **4** filles) et des mauvais traitements et mutilations de **27** autres. De plus, les éléments **anti-Balaka** (affiliés à la CPC) sont, à eux seuls, responsables du recrutement forcé de **38** victimes (**29** garçons et **neuf** filles).

En outre, des **éléments armés non identifiés** ont commis **cinq** exécutions sommaires touchant **18** victimes.

Parmi les attaques illégales, des attaques contre le **personnel humanitaire** et les ONG ont été constatées. Elles ont été principalement perpétrées par des **groupes armés non identifiés et des signataires de l'APPR-RCA**. Elles représentent **6 %** du nombre total de violations des droits de l'homme documentées au cours de la période couverte par le rapport. Ces attaques ont causé **52** victimes au total (**27** hommes, **une** femme, **une** fille et **23** victimes collectives); ce qui représente une augmentation de **65 %** en termes de nombre de victimes par rapport au second trimestre.

Les éléments armés non identifiés sont responsables de **huit** atteintes (**18** victimes dont six groupes de victimes collectives), suivis par les **éléments armés non identifiés affiliés au CPC** (**six** atteintes et **10** victimes) et les **APS** (**six** atteintes et **six** victimes). La DDH est préoccupée par l'augmentation de ces attaques au cours des trois derniers mois, qui s'ajoutent aux attaques contre des civils et d'autres personnes protégées, au refus de l'aide humanitaire, ainsi qu'à l'occupation illégale et aux attaques contre des biens protégés.

À titre d'exemple, les 21 et 22 juillet, les **APS** ont agressé et maltraité un travailleur humanitaire d'une organisation non gouvernementale internationale (ONGI) à Sam-Ouandja (**Vakaga**). L'ONGI occupait des locaux qui avaient été loués par les **APS** dix mois plus tôt. Cependant, les **APS** avaient quitté la localité, laissant les locaux vacants. À leur retour, les **APS** ont ordonné à l'ONGI de quitter les lieux, mais cette dernière a refusé. Les **APS** sont revenues le lendemain, ont arrêté le travailleur humanitaire, l'ont battu et maltraité. La victime a été contrainte de remettre un véhicule de l'ONGI aux **APS** avant d'être relâché.



Les violations les plus récurrentes commises par les **acteurs étatiques** restent les arrestations et/ou détentions arbitraires et les conditions de détention non conformes aux normes nationales et internationales relatives au traitement des détenus (145), la torture, les mauvais traitements et les mutilations (50), l'appropriation de biens (21) et les exécutions extrajudiciaires (12). Parmi les **acteurs étatiques**, les **FACA** ont commis le plus grand nombre de violations des droits de l'homme et ont fait le plus grand nombre de victimes (**91** violations et **122** victimes) dû à la torture, aux mauvais traitements et mutilations (**26** violations et **60** victimes), aux exécutions extrajudiciaires, aux menaces de mort et aux disparitions forcées (**17** violations et **23** victimes). La DDH poursuit le dialogue et le plaidoyer avec la hiérarchie des **FACA** sur ces affaires. La **police** a commis **61** violations affectant **118** victimes, principalement en raison d'arrestations et/ou de détentions arbitraires et des conditions de détention non conformes aux normes nationales et internationales relatives au traitement des détenus (**56** violations et **117** victimes), suivie par la **gendarmerie** (**49** violations et **83** victimes).

**L'un des cas emblématiques** documenté au cours de la période examinée concerne un incident survenu dans le village de Diki (**Bamingui-Bangoran** (voir ci-dessus à la page 2). Le 23 juillet, des hommes armés non identifiés ont attaqué le village de Diki, tuant **13** civils de sexe masculin, mutilant et blessant **deux** autres hommes, et pillant le village. Les auteurs de cette attaque ont continué à menacer les habitants de Diki et d'autres villages environnants tel que Mayingara. Ces récents développements font craindre une augmentation potentielle des attaques pendant la période de transhumance, car les tensions entre

agriculteurs et éleveurs seraient en hausse. De façon similaire, dans le village de Mberework, à Bocaranga (**Ouham-Pendé**), le 17 septembre, des éléments du groupe **3R** ont pris en otage 50 hommes et ont demandé une rançon de 2 000 000 XFA (environ 3 325 USD) pour leur libération en menaçant de les tuer. Les villageois ont finalement versé la somme de 1 300 000 XFA (environ 2 160 USD) aux éléments du groupe **3R**. Cette pratique est devenue le modus operandi dans les régions de Bocaranga et de Ngaoundaye depuis plusieurs mois.

La DDH a continué de documenter les abus de pouvoir commis par des éléments des FACA, alors que les efforts pour les obliger à rendre des comptes restent insuffisants. Les cas liés aux violations du droit de propriété, tels que l'extorsion d'argent et les taxes illégales au niveau des barrières de sécurité ou des points de contrôle situés à l'entrée des villages ou près des routes principales, restent largement impunis. Au cours de la période examinée, des éléments **FACA** ont commis 11 cas d'appropriation de biens touchant 19 civils, dont trois victimes collectives. Il convient de noter que ces abus sont souvent commis parallèlement à d'autres violations telles que les mauvais traitements, la torture, les arrestations arbitraires, les menaces à l'intégrité physique ou mentale et la privation de liberté. Par exemple, le 27 août, des éléments **FACA** ont arbitrairement arrêté et extorqué quatre hommes peuls au niveau d'une barrière de sécurité dans le quartier de Gobolo à Bria (**Haute-Kotto**). Les éléments **FACA** ont reçu la somme de 7500XFA de la part d'un chef de communauté avant de les relâcher.

---

## VICTIMES

D'après les conclusions de la DDH, **860** civils ont subi des violations et atteintes aux droits de l'homme. Ces violations et atteintes ont été

perpétrées par des groupes armés, des acteurs étatiques et d'autres auteurs. Parmi ces victimes, **287** ont subi des violations multiples, dont **15**

groupes de victimes collectives. À cet égard, il convient de souligner que, bien que le nombre total de victimes soit inférieur à celui du trimestre précédent (1 042), le nombre de victimes ayant subi des violations multiples a augmenté de 43 % par rapport à ce second trimestre.

Les **hommes** continuent de représenter la majorité des victimes (483), suivis par les garçons (137), les femmes (84) et les filles (72). En outre, 86 groupes de **victimes collectives** ont été documentés. La plupart d'entre elles étaient victimes de conditions de détention inhumaines (25 groupes), d'appropriation de biens (29 groupes) et d'attaques illégales (23 groupes).

Les **hommes** ont été principalement victimes d'arrestations et/ou de détentions arbitraires (213), de mauvais traitements, de mutilations, de blessures et de tortures (123), d'appropriation de biens (109) et de meurtres (58). Les **femmes** ont été principalement victimes de viols (29), de mauvais traitements, de mutilations et de blessures, de tortures (28) et d'arrestations et/ou

de détentions arbitraires (25). Les **garçons** ont été principalement victimes de recrutement et d'utilisation forcés (98) et d'enlèvement (30), tandis que les **filles** ont été principalement victimes de viol (46), de recrutement et d'utilisation forcés (27) et d'enlèvement (26).

